



**Inserm**

Journée annuelle  
du Comité d'éthique

# Groupe de travail Embryon et développement

EN PARTENARIAT  
→ **ESPACE ÉTHIQUE**  
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE  
ESPACE-ETHIQUE.ORG



# L'embryon n'est pas une personne

Le CCNE a défini l'embryon comme « personne humaine potentielle » (PHP), ce qui veut justement dire qu'il n'est pas une personne: tous les citoyennes et citoyens français sont des Présidentes et des Présidents potentiels de la République, ce qui signifie justement qu'ils *ne* sont *pas* des Présidentes et des Présidents de la République.

Cependant, détruire un être vivant n'est jamais une solution optimale. Une meilleure solution serait évidemment de le traiter et de le guérir.

# La recherche au bénéfice de l'embryon

La recherche sur les embryons peut **bénéficier aux embryons eux-mêmes**, directement ou indirectement. Elle bénéficie directement quand dans un deuxième temps, l'embryon peut être transféré dans l'utérus à fin de gestation comme le prévoit la loi depuis 2016 (CSP, L 2151-5), ce qu'a confirmé le Conseil Constitutionnel en considérant que ces essais cliniques ne conduisent pas à exposer l'embryon à un risque disproportionné par rapport au bénéfice attendu.

# Deux approches thérapeutiques

Le **don de mitochondries** a pour objectif de pallier des déficiences mitochondriales menant à des maladies souvent sévères chez l'enfant. Il consiste à substituer aux mitochondries de la mère celles d'une donneuse.

Certains parents n'arrivent pas à avoir des embryons normaux pouvant être transférés dans l'utérus, notamment parce qu'ils contiennent plus de deux pronoyaux. Enlever le ou les pronoyaux supplémentaires au stade du zygote, c'est-à-dire **restaurer la diploïdie**, est alors une option.

# La question de la sûreté

La question de la sûreté / sécurité (*safety*) est une question éthique dans la mesure où il est immoral de faire courir un risque inconsidéré à un patient, et par « risque inconsidéré » il faut comprendre un risque qui n'est pas compensé par un bénéfice escompté (bienfaisance) et qui n'est pas accepté par la personne concernée (autonomie).

En ce qui concerne les deux techniques présentées ici, le niveau d'exigence doit être identique à celui requis pour l'utilisation de tout nouveau traitement développé dans le cadre de la recherche biomédicale.

# Les questions de principe

**Les questions de principe** sont des soucis qui ne peuvent être effacés par un calcul des risques favorable et/ou par l'acceptation de la personne concernée. Ainsi, certains argumentent que le don d'ovocytes de la part des femmes doit être proscrit, car il constituerait une instrumentalisation de la femme; et que même si cette dernière était consentante, on devrait empêcher le don au nom du respect de la dignité de la personne humaine (l'instrumentalisation étant une violation paradigmatique de la dignité humaine).

# Une réponse (courte)

Dans la mesure où ces deux techniques ressortissent à l'AMP et que cette dernière bénéficie du soutien social et juridique, les objections de principe qu'on peut diriger contre elles ne sont pas recevables.

Ainsi, on ne saurait objecter qu'elles violent la **dignité humaine**, qu'elles sont contraires à la **solidarité** ou contreviennent à l'**ordre naturel**, puisqu'on ne saurait l'objecter à l'AMP en général. La seule question qui subsiste, outre la sûreté, est celle du tort ou du préjudice: le don de mitochondries ou le traitement de l'aneuploïdie font-ils, par eux-mêmes ou en vertu de leurs conséquences directes, du tort à une des parties prenantes (y compris à l'embryon, qui est digne de respect) ?

# L'identité de la personne

Un souci plus métaphysique est parfois avancé, celui d'une menace sur **l'identité de la personne**.

L'objection ne peut concerner que le don de mitochondries, vu que la restauration de la diploïdie ne modifie pas le génome de l'individu, souvent conçu comme le support de cette identité.

On peut répondre en soulignant que seul l'ADN mitochondrial est concerné, c'est-à-dire 0.1% de l'ADN humain, l'ADN mitochondrial ne paraissant par ailleurs pas jouer de rôle dans les caractéristiques phénotypiques caractérisant la structure (ou l'essence) de la personne.



# La métaphysique génomique

Plus profondément, considérer que ce qui fait notre identité ou notre essence est identique au génome humain (nucléaire et/ou mitochondrial) relève d'une conception erronée, appelée « métaphysique génomique » par certains.

À l'encontre une telle conception, Richard Dawkins dit joliment: « Il n'y a pas plus de correspondance biunivoque entre les morceaux du génome et les morceaux du phénotype, qu'il n'y en a entre les miettes d'un cake et les mots de la recette ».

# Les membres du groupe

- Bernard Baertschi
- Marc Brodin
- Christine Dosquet
- Pierre Jouannet
- Anne-Sophie Lapointe
- Jennifer Merchant
- Grégoire Moutel